

LE BIENHEUREUX HÉBERT
ET LES MISSIONS D'AFRIQUE
(1785)

La Congrégation est présente en Afrique depuis plus de 25 ans. Mais l'intérêt de ses supérieurs pour ce continent est beaucoup plus ancien, comme en témoigne le dossier suivant, extrait des Archives Nationales de Paris¹, et encore inédit. C'est M. Ph. HAUDRERE, professeur agrégé, ancien élève de notre collège de Caen, qui a trouvé ces documents en dépouillant le fonds des Colonies. Il les a recueillis, présentés et en a aimablement envoyé une copie à la rédaction de NOTRE VIE (4 février 1974). La parution de cette revue ayant été suspendue, ces textes n'avaient pu être publiés. Ils trouvent aujourd'hui une place de choix dans ce numéro des CAHIERS EUDISTES consacré à la mission.

Nous avons respecté l'orthographe originale.

1E MÉMOIRE DE L'ABBÉ HÉBERT

Précis d'un mémoire concernant les nègres chrétiens de la côte occidentale d'Afrique baptisés par des missionnaires français dans les années 1774 et 1775.

Des missionnaires français munis des pouvoirs que Clement XIV leur avoit adressés. ont été transportés à la côte d'Afrique en l'année 1773 aux frais du feu roy Louis XV².

Ils ont baptisés près de 800 enfans à eux présentés par leurs parents chrétiens qui chassés de leur patrie avoient été contraints de venir habiter parmi les infidelles ou ils étoient privés de tous les secours de la religion, pour laquelle néanmoins ils avoient conservés un véritable attachement, puisqu'au sein de l'idolatrie ils avoient construit un oratoire, et planté des croix en differents endroits.

La mort d'un grand nombre de ces missionnaires ou de leurs coopérateurs, les infirmités presqu'abituables de ceux qui restoient, ont contraints ces derniers à leur grand regret de repasser en France en l'année 1776.

Depuis cette époque la position de ces nègres chrétiens est des plus affligeantes. Ils sont restés sans prêtres, sans hôtel, et sans sacrifices.

Le moyen le plus expédient. et le plus naturel pour procurer des secours spirituels à ce pauvre peuple, et pour établir la religion dans ces contrées d'une manière solide et

¹ A.N. Colonies E 219 (Doss. Hébert). Sur le P. François-Louis Hébert, voir: P.J.B. ROVOLT, Les martyrs eudistes massacrés aux Carmes et à Saint-Firmin (2-3 septembre 1792), Paris, 1926.

² Précisions sur cette tentative dans: J. BOUCHAUD, Les missions d'Afrique, 1402-1789, Histoire universelle des missions catholiques, Paris, 1961, t. 2, p. 238.

durable seroit d'acheter un certain nombre de jeunes nègres originaires des royaumes de Malimbe, ou de Kabinde ³, sur la côte de Guinée, que l'on feroit passer en France à dessein de les instruire à fond de la religion, et les former à la piété. L'on destinerait à l'état de simple catéchiste ceux qui ne se croiraient pas appelés à l'état ecclésiastique, et l'on ordonnerait prêtres ceux d'entre eux en qui on reconnoitrait les marques d'une véritable vocation. Les uns et les autres sous la conduite d'un, ou deux missionnaires français repasseroient dans leur pays pour soutenir dans la foi leurs jeunes compatriotes nouvellement baptisés, et annoncer l'Évangile aux infidèles.

En conséquence il s'agirait d'engager Sa Majesté dont le zèle pour le bien de la religion, et la piété, sont universellement reconnus, à faire les frais de l'achat de ces jeunes nègres. Il en coûteroit environ 12. à 15. mille Livres, pour 10. à 12. de ces jeunes gens.

On pourroit choisir pour l'établissement que l'on formeroit à Paris un des anciens collèges réunis à celui de Louis Le Grand. On est assuré d'avance de deux ecclésiastiques qui se chargeroient de l'éducation, et de l'enseignement de ces enfans. Il en coûteroit environ 8. à 10. mille Livres par an pour fournir à l'entretien de cette maison ⁴.

Si ce plan d'un établissement presentoit trop de difficulté dans l'exécution, on pourroit se borner à acheter 5. ou 6. jeunes nègres que l'on distribueroit dans les principaux collèges de la capitale. Il n'est sans doute aucun de ceux qui président à ces maisons d'éducation, qui en faveur de la bonne oeuvre que l'on se propose en ce moment ne consentit à les admettre.

Ces jeunes plantes ainsi élevés à l'ombre du sanctuaire au sein de la France, et nourris dans la piété se livreroient comme naturellement aux sentimens de reconnaissance et d'attachement qui inspire la religion envers ceux qui nous font du bien. Ces sentimens, dont leur ame seroit pénétrée envers Sa Majesté, ne feroient que s'accroître et se fortifier à mesure qu'ils sentiroient davantage le prix de la bienfaisance. En quittant la France ils ne perdroient point de vue le souvenir de l'éducation précieuse qu'ils y auroient reçue grâce aux soins paternels du pieux monarque qui nous gouverne. Ces sentimens, ils les communiqueroient à leurs concitoyens. La bienfaisance seroit le seul rapport sous lequel ils pourroient leurs représenter Sa Majesté, et ce peuple ne tarderoit pas de devenir français sans appartenir à la France.

De l'établissement de la religion naît un changement sensible dans la manière de vivre, une espèce de transformation. De là, l'aménité, la politesse, des mœurs douces, le goût des arts utiles, l'amour des sciences, et lorsque dans la suite la religion auroit acquis dans ces climats une certaine consistance, la formation d'un établissement français n'éprouveroit de la part des naturels du pays aucunes difficultés. La nature qui dans nos climats s'empresse d'offrir aux humains en secondant leurs activités et leurs efforts les richesses qu'elle renferme dans son sein, est forcée en ces lieux par l'inertie de ces habitans de les y retenir captives; les productions qu'elle laisse échapper comme

³ Malimba, actuellement au Gabon; Cabinda, enclave au nord de l'embouchure du Congo, relevant de l'Angola.

⁴ Sur Louis-le-Grand après l'expulsion des Jésuites: G. DUPONT-FERRIER, Du collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand, Paris, 1921, t. 1, p. 341-501.

malgré elle, telles que les cannes à sucres, les cotonniers, le tabac, le cachou, les citronniers, etc. decellent assés sa riche fécondité.

Les nègres qui à raison de la disette des individus sont contraints de laisser en non valleur plus des trois quarts et demy de leurs terres les verroient sans peines offrir aux cultivateurs laborieux le prix de son travail et de son industrie.

Une preuve de la fertilité du sol, c'est que les herbes des champs y croissent en abondance, et si élèvent communement jusqu'à la hauteur de 6. à 7. pieds, et sa qualité le rend propre à produire à peu près les mêmes plantes qu'à Saint Dominique.

Les Portugais, persuadés de l'avantage qui résulte de semblables etablissemens, en ont formé plusieurs sur la même côte, savoir Saint Paul de Loanda, Saint Philippe de Binguel, San Salvador⁵.

La prudence prématurée, et la haute sagesse, du Monarque, qui nous gouverne. l'ont fait choisir de la part des différentes puissances de l'Europe comme arbitre des demeslés qui les divisoient. Il est digne de sa bienfaisance et de sa bonté naturele de descendre jusqu'à cette nation infortunée. plus méprisée que méprisable, pour l'arracher à l'erreur et à la superstition. et faire d'un peuple presque nul dans l'ordre social et politique, un peuple policé, un peuple intéressant, chez qui fleuriroient desormais le commerce. et les arts, que l'on verroit enfin à son tour apporter à la masse commune des nations, sa contribution particulière de productions, de talents et de facultés.

Quel attachement n'auroit pas ce pauvre peuple pour le gouvernement franSois; à quels transports de reconnaissances ne se livreroient-ils pas au souvenir de cette heureuse transformation!

Combien le nom de Louis XVI ne luy seroit-il pas cher; avec quelle délicieuse satisfaction, les generations futures se rapelleroient une époque aussy interessante pour elle; avec qu'elle effusion de coeur, les peres rediroient à leurs enfants, ces parolles si touchantes, et si propres à reveiller l'amour et la reconnaissance! C'est à la france, c'est à la bienfaisance de Louis XV1, son Roy, que nous devons la religion qui fait nos delices, nos moeurs, le bonheur dont nous jouissons.

Monseigneur est instamment prié de faire la réponse à M. l'Abbé Hebert, supérieur général des Eudistes. à Paris.

2° LETTRE DU COMTE DE VERGENNES, secrétaire d'État aux Affaires étangères, au Maréchal de Castries, secrétaire d'État à la Marine (chargé des colonies).

A Versailles, le 24 May 1785.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer un Mémoire qui m'a été adressé par M. l'abbé Hébert, Supérieur général des Eudistes à Paris. C'est à vous, Monsieur, à apprécier l'utilité qui peut résulter du projet d'établissement qu'il propose pour procurer aux nègres de la côte d'Afrique les moyens d'être instruits dans la religion catholique. Je n'ai d'autre usage à faire de ce Mémoire que de soumettre à votre décision les réflexions qu'il renferme.

⁵ Pour l'organisation de ces comptoirs portugais, voir: C.R. BOXER, The portuguese seaborne Empire, 1415-1825, Londres, 1969, D. 234 et 246 à 248.

J'ai l'honneur, d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très et très obéissant serviteur.

signé: De Vergennes

3° RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE L'ABBÉ HÉBERT à l'usage du Maréchal de Castries

8 juin 1785 COLONIES

M. le Cte. de Vergennes vient de transmettre un mémoire par lequel on propose de former un établissement, pour maintenir dans l'exercice de la religion, les nègres qui ont été batisés en 1774 et 1775, sur la côte occidentale d'Afrique par des missionnaires françois. Le moyen qu'on indique pour obtenir la réussite de ce projet, seroit d'acheter un certain nombre de jeunes noirs originaires des royaumes de Malimbe et de Cabinde, pour les instruire en France de la religion, et ils seroient destinés à l'état de simples catéchistes, ou à l'état ecclésiastique, selon qu'ils seroient trouvés capables. On les renverroit ensuite dans leur país sous la conduite d'un ou deux missionnaires françois. M. l'abbé hebert propose, en conséquence, d'employer une somme de 12 à 15 000 livres à l'achat de 10 ou 12 de ces jeunes noirs. Un fond annuel de 8 à 10.000 livres suffiroit pour l'entretien de la maison où ils seroient instruits. Cet établissement ne seroit pas seulement avantageux pour la religion; en le considerant du coté politique, la France y trouveroit plus de ressources pour former des établissemens sur ces côtes. L'auteur du Mémoire cite à cette occasion l'exemple des portugais dans leurs établissemens de St. paul de Loanda, St. philipe de Benguela et San Salvador.

Observations

Il a été établi, il y a 12 a 15 ans, une mission à la côte de Loango et Dangole, à laquelle le gouvernement n'a eu d'autre part que d'accorder des passages gratuits, que demandoit M. l'archevêque de paris pour quelques missionnaires, dont les derniers sont passés en 1775. On n'a point connu les details et les fruits de cette mission, mais il paroît qu'elle a eu peu de succes, puisqu'on propose aujourd'hui d'acheter de jeunes esclaves de ces côtes, pour les instruire à paris et en faire des prêtres et de simples catéchistes, qui feroient parmi leurs compatriotes, les fonctions de missionnaires.

En dessous, d'une autre main:

On ne peut former l'établissement prévu.

4° LETTRE DU MARÉCHAL DE CASTRIES AU COMTE DE VERGENNES

Versailles, le 17 juin 1785.

J'ai reçu, M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le mémoire de M. l'abbé hebert supérieur général des Eudistes à Paris qui propose un etablissement pour procurer aux negres de la côte d'Afrique les moyens d'être instruits dans la religion catholique. Un pareil etablissement ne me paroît pas susceptible d'exécution et c'est ainsi que je le marque a M. l'abbé hebert.

5° LETTRE DU MARÉCHAL DE CASTRIES À L'ABBÉ HÉBERT

M. l'abbé Hébert, Sup. Gal. des Eudistes à Paris.

Versailles, le 17 juin 1785.

M. le Cte. de Vergennes m'a transmis, M., un mémoire par lequel vous proposés de former un établissement dans lequel un certain nombre de jeunes noirs originaires des royaumes de Malinde et de Cabinde seroient instruits et destinés à l'état de catéchistes ou à l'état ecclésiastique pour perpétuer dans leur pays la religion catholique qui y a été introduite en 1774 et 1775. Le zele qui vous a inspiré ce projet est louable, mais un pareil établissement présenteroit trop d'inconvénients, et je ne puis à cet égard seconder vos vues.